

RAPPORT DE JURY **SESSION 2026**

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL **2EME CLASSE**

CONCOURS EXTERNE COMMUN

- **Éducation Nationale et Jeunesse**
- **Justice**

Le jury souhaite exprimer sa reconnaissance à toute l'équipe de la Direction des examens et concours pour la qualité de l'organisation, de l'accueil, l'efficacité de la logistique mise en place ainsi que pour sa disponibilité constante tant auprès du jury que des candidats, tout au long du déroulement des épreuves.

1. INFORMATIONS SUR LE CONCOURS

Conditions d'accès

Le concours externe d'adjoint administratif est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme. Il est régi par l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État.

Modalités des épreuves

CONCOURS EXTERNE	
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	
► Épreuve n°1 (Durée : 1h30 - Coefficient : 3) ► Épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte	► Épreuve n°2 (Durée : 1h30 - Coefficient : 3) ► Épreuve écrite consistant en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Durée : 30 mn - Coefficient : 4 L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examinateurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emploi du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et évaluations.	

Pour cette session, l'épreuve d'admission de 30 min s'organisait de la façon suivante :

- Prise de connaissance et préparation du sujet : 10 min
- Restitution de la partie accueil et du classement : 10 min
- Réalisation de l'exercice en bureautique sous Microsoft Office: 5 min
- Brève présentation et échanges avec le jury : 5 min

Nombre de postes : 36

Ministère concerné	Poste Adjoint adm externe
Éducation Nationale et de la Jeunesse	27
Justice	9

2. CANDIDATS

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
414	251	111	36	20

► Statistiques inscrits / présents

2026 : AA externe : 414 inscrits - 251 présents

En 2026, le concours enregistre une progression des inscriptions, en légère hausse par rapport à 2025. Si le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité s'établit à 40 % légèrement inférieur à celui de l'an dernier, le nombre de candidats présents augmente malgré tout avec 29 personnes supplémentaires. Cette tendance traduit un intérêt croissant pour le concours.

Rappel 2023 : AA externe 278 inscrits - 147 présents (53%)

Rappel 2024 : AA externe 327 inscrits - 206 présents (63%)

Rappel 2025 : AA externe 389 inscrits - 222 présents (57%)

En 2026, on observe toujours une forte majorité de femmes présentes parmi les candidats, avec 69 %.

Répartition Femmes/ hommes :

Femmes	Hommes
191	60

► Statistiques des candidats admissibles

Seuil d'admissibilité : 96,24 /120 points soit 16,04/20

Nombre de candidats admissibles : 111 candidats admissibles

Répartition Femmes/ hommes :

Femmes	Hommes
85	26

Les femmes représentent 76 % des admissibles. La part des hommes est de 4 % de plus qu'en 2025.

Niveau de diplômes des candidats admissibles :

Niveau 3	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC+2	Niveau 6 BAC+3	Niveau 6 BAC+4	Niveau 7 BAC+5	Niveau 7 BAC+8
3	26	21	26	6	28	1

Bien que ce concours soit accessible sans condition de diplôme, 97,2 % des candidats en 2026 disposaient d'un niveau de formation égal ou supérieur au niveau 4 (baccalauréat). En 2025, cette proportion avait atteint 99 %.

Répartition par tranches d'âge des candidats admissibles :

18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
15	25	15	17	10	29	111

► **Statistiques des candidats admis sur liste principale (LP) et sur liste complémentaire (LC)**

Seuil d'admission liste principale : 164,51/200 points (16,45/20)

Seuil d'admission liste complémentaire : 154,5/200 points (15,45/20)

Nombre de candidats admis : 36 sur liste principale et 20 sur liste complémentaire

Répartition Femmes/ hommes :

	Femmes	Hommes
LP	32	4
LC	18	2

La majorité des admis (88,88 %) et des inscrits sur la liste complémentaire (90 %) sont des femmes.

Niveau de diplômes des candidats admis :

	Niveau 3	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC+2	Niveau 6 BAC+3	Niveau 6 BAC+4	Niveau 7 BAC+5
LP	-	4	10	10	1	11
LC	-	6	2	5	2	5

En 2026, tous les candidats admis sur la liste principale possèdent un diplôme de niveau BAC ou supérieur. Les diplômes les plus fréquemment détenus par les admis sont les BAC+2 et BAC+3, chacun représentant 20 candidats sur 36 en liste principale. Ainsi, bien qu'aucun diplôme ne soit requis pour passer le concours, les profils admis en 2026 sont largement qualifiés. Le concours reste très sélectif favorisant les candidats ayant un parcours scolaire avancé.

Répartition par tranche d'âge des candidats admis :

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
LP	7	9	6	8	3	3	36
LC	3	4	4	2	2	5	20

Sur liste principale : La répartition par âge des admis sur la liste principale montre une population diversifiée. Les candidats âgés de 26 à 30 ans sont les plus représentés (25%), suivis de près par les 36-40 ans (22,2%). Les moins de 30 ans constituent presque la moitié des admis (45 %), ce qui témoigne de l'accessibilité du concours aux jeunes candidats. La répartition reste relativement bien équilibrée dans l'ensemble.

Sur liste complémentaire : Les candidats de plus de 45 ans sont les plus représentés (25 %), devant les 31-35 ans et les 26-30 ans, ce qui reflète une prédominance des profils en milieu ou fin de carrière. Les moins de 30 ans, bien qu'assez présents, le sont moins que sur la liste principale. À l'inverse, les 41-45 ans sont très peu représentés (10 %), comme sur la liste principale.

3. EPREUVES

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 8 avril 2026, et les épreuves d'admission les 3 et 4 juin 2026.

Répartition des notes à l'admissibilité en 2026

Épreuves	Note 5 ou moins	Note de 5,1 à 9,99 inclus	Note de 10 à 14,99 inclus	Note égale ou > 15	Moyenne
Réponses questions	0	14	104	132	14,66/20
Courts exercices	0	8	67	176	15,93/20

En 2026, les résultats aux épreuves réponses-questions et courts exercices témoignent d'un niveau global très satisfaisant.

Sur les réponses aux questions, 52,5 % des candidats ont obtenu une note >15. La moyenne élevée de 14,66/20 confirme une bonne maîtrise du sujet. L'épreuve courts exercices affiche une moyenne de 15,93/20 légèrement supérieure. Les notes élevées > à 15 y sont plus nombreuses.

Répartition des notes à l'épreuve d'admission

Épreuves	Note 5 ou moins	Note de 5,1 à 9,99 inclus	Note de 10 à 14,99 inclus	Note égale ou > 15	Moyenne
Mise en situation	3	27	35	38	12,83/20

4. OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

Ce paragraphe a pour objectif d'une part d'aider les candidats non retenus lors de cette session à trouver des pistes d'amélioration dans leur préparation et lors des épreuves et d'autre part d'orienter les futurs candidats quant aux attentes du jury.

- **Epreuve écrite n°1 d'admissibilité**

L'analyse des copies révèle une maîtrise très inégale de l'exercice du résumé. Si des candidats ont su proposer un texte clair, bien structuré, respectant la limite de mots et intégrant les notions clés attendues, une majorité d'entre eux ont eu des difficultés à comprendre le concept même du résumé. Beaucoup se sont contentés de reformulations vagues, d'explications de texte ou de simples recopiergés, sans hiérarchisation des idées. Le nombre de mots est fréquemment erroné, avec parfois des écarts très importants.

Les erreurs d'orthographe et de syntaxe sont omniprésentes, pénalisant fortement la lisibilité. Plusieurs résumés sont lacunaires ou manquent de cohérence et certaines copies sont difficilement déchiffrables en raison de nombreuses ratures ou d'une présentation brouillonne.

Le jury relève que l'exercice de résumé est une épreuve en elle-même et qu'elle doit être travaillée par les candidats s'ils ne veulent pas être pénalisés. Cet exercice a été fortement discriminant sur cette session.

Les réponses aux questions montrent également une compréhension partielle des consignes. On note aussi des réponses trop longues, imprécises ou simplement listées sans véritable rédaction. La qualité de l'expression écrite, la clarté et la précision sont souvent insuffisantes.

Important : Le nombre de mots doit être bien notifié à la fin du résumé. Un mot est une unité typographique isolée par deux blancs (exemple : Jean de La Fontaine = 4 mots) et tous les « petits mots » (articles, conjonctions, pronoms) comptent pour un mot.

- **Epreuve écrite n° 2 d'admissibilité**

Cette épreuve est constituée de courts exercices visant à évaluer les compétences des candidats en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) ainsi qu'en mathématiques. Ces exercices permettent de déterminer rapidement si les candidats présentent des lacunes significatives dans les règles de base du français et dans la logique mathématique.

En français

Le niveau des copies est globalement hétérogène. Un certain nombre de candidats se démarquent par une bonne maîtrise de la langue, en particulier en orthographe ainsi que par une expression claire,

structurée et un vocabulaire généralement pertinent. Ces éléments témoignent d'un travail rigoureux et d'une bonne compréhension des attendus.

Cependant, la grammaire demeure le point le plus fragile pour une majorité de candidats. Par exemple, l'exercice portant sur la transformation de la voix active à la voix passive a souvent été mal compris alors que la consigne était très claire. De nombreuses fautes d'accord, notamment du participe passé, ainsi que des oublis fréquents de l'auxiliaire *être*, ont été relevés.

Les exercices de vocabulaire ont donné des résultats inégaux. De plus, des difficultés à suivre ou respecter les consignes ont été observées dans plusieurs copies : phrases incomplètement réécrites, réponses partielles ou mal ciblées.

En dépit de ces fragilités, certaines copies se distinguent par une véritable maîtrise linguistique, témoignant d'un bon niveau d'expression écrite et d'un réel soin apporté à la langue. Ces productions montrent que, lorsqu'elle est acquise, la rigueur permet de répondre efficacement aux exigences de l'épreuve.

En mathématiques

Les résultats en mathématiques révèlent des niveaux très contrastés. Si plusieurs candidats ont su faire preuve d'une bonne capacité de raisonnement, avec des démarches claires et structurées, un certain nombre de copies restent marquées par des fragilités importantes, tant sur le plan des connaissances que de la méthodologie.

L'exercice 1 est globalement bien maîtrisé, et l'exercice 3 a parfois permis aux candidats les plus à l'aise d'exprimer des raisonnements cohérents. En revanche, l'exercice 2, qui portait sur le calcul de surfaces ou de volumes, a posé de sérieuses difficultés à une majorité de candidats.

Les erreurs les plus fréquentes relevées : confusion entre aire et volume, d'unités mal converties ou inadaptées, d'un traitement incomplet des questions.

De nombreuses copies souffrent également d'un manque de rigueur dans la présentation des calculs : les étapes sont parfois absentes, peu lisibles ou mal justifiées, ce qui nuit à l'évaluation du raisonnement. Dans certains cas, les exercices sont restés inachevés ou entièrement vides, traduisant une non-compréhension de l'énoncé ou une gestion difficile du temps.

Malgré ces difficultés, des candidats ont su adopter une démarche claire, structurée et logique, montrant ainsi leur capacité à mobiliser efficacement leurs compétences en mathématiques.

Conseils généraux pour les candidats

Pour les prochaines sessions, plusieurs recommandations peuvent aider les candidats à améliorer leurs performances :

- ✓ **Lire attentivement les consignes** : Une bonne compréhension des instructions est essentielle pour éviter les erreurs.
- ✓ **Gérer le temps efficacement** : Il est important de répartir judicieusement le temps entre les deux parties de l'épreuve afin de ne pas se retrouver à court de temps.
- ✓ **Réviser les notions fondamentales** : Les candidats devraient se concentrer sur des concepts simples tels que l'écriture des nombres, la conjugaison, les règles de grammaire, ainsi que les formules mathématiques essentielles pour le calcul de périmètres, d'aires, de volumes et de pourcentages.
- ✓ **Parcourir tous les exercices de mathématiques** : Commencer par traiter les exercices qui semblent les plus simples peut aider à bâtir la confiance et à accumuler des points.
- ✓ **Accorder un temps de relecture** : Prendre le temps de **relire les réponses** permet d'identifier

et de corriger d'éventuelles erreurs, ce qui peut faire la différence dans la notation.

Le programme de français se réfère à celui de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau 3 (CAP, BEP), et celui de mathématiques : arithmétique, mesures, algèbre.

- **Epreuve orale d'admission**

L'épreuve d'admission reste déterminante dans la sélection définitive des candidats. Cette épreuve consiste à mettre le candidat en situation professionnelle. Elle est destinée à vérifier son aptitude à classer les documents, à accueillir le public, à présenter, à recevoir, à restituer les éléments d'un dossier et à l'utilisation d'un micro-ordinateur sur des logiciels courants de bureautique à savoir un tableur ou un traitement de texte. Elle se termine par une courte présentation suivie d'un échange avec le jury.

Préparation insuffisante

De nombreux candidats semblent manquer de préparation pour cette épreuve orale tant sur le fond que sur la forme. Ils ne maîtrisent pas la structure de l'épreuve ni les attendus spécifiques, ce qui se traduit notamment par le traitement d'un seul sujet sur les deux proposés durant le temps de préparation. Très peu anticipent la gestion du temps, pourtant cruciale. Cette mauvaise gestion se traduit par des réponses trop brèves ou au contraire par un dépassement du temps imparti. Des candidats viennent sans montre ou chronomètre et souvent sans même un crayon.

Connaissances limitées

Les connaissances générales apparaissent souvent insuffisantes. On observe un manque de curiosité sur le ministère de la Justice, ses missions, ses structures et les postes proposés. Un nombre significatif de candidats ne maîtrise pas les connaissances élémentaires relatives au ministère pour lequel ils postulent. Ainsi, plusieurs candidats se sont révélés incapables de citer le ministre de l'Éducation nationale ou le garde des Sceaux.

Certains candidats ne connaissent pas les conséquences d'une affectation ou d'une mobilité au sein de l'administration. La méconnaissance du système éducatif ou des réalités du service public est également fréquente.

De nombreux candidats ignorent l'organisation générale de l'administration qu'ils souhaitent intégrer (missions d'un rectorat, signification de l'acronyme EPLE, rôle des services déconcentrés, organisation du ministère de la Justice, fonctionnement des établissements scolaires ou pénitentiaires). Ces notions fondamentales permettent de s'assurer que le candidat sait dans quoi il s'engage.

Les droits et obligations des fonctionnaires apparaissent insuffisamment maîtrisés par une partie importante des candidats. Si certains sont capables de citer des notions telles que la neutralité, la discrétion professionnelle, le devoir de réserve ou l'obéissance hiérarchique, peu sont ensuite capable d'expliquer ces notions.

Le jury recommande aux futurs candidats d'approfondir leur connaissance du statut général de la fonction publique et des principes qui distinguent l'exercice des fonctions publiques d'une relation de travail de droit privé. Cela permet de crédibiliser la volonté des candidats de rejoindre la fonction publique.

En outre, le niveau en bureautique et en informatique reste parfois très faible pour beaucoup de candidats.

Problèmes de compréhension

Une mauvaise compréhension des consignes qu'elles soient écrites ou orales pénalise les candidats. Certains répondent partiellement ou hors sujet, faute d'avoir correctement analysé la demande. L'organisation des réponses manque souvent de clarté et de logique, traduisant une méconnaissance des attentes précises de l'épreuve.

Une réflexion parfois insuffisante sur le projet professionnel et les contraintes du concours

Plusieurs candidats ont présenté le concours dans une logique de sécurisation de leur parcours professionnel à la suite d'une fin de contrat, d'une période de chômage ou d'une reconversion.

Si ces situations sont parfaitement légitimes et peuvent témoigner d'une réelle motivation, elles ne sauraient se substituer à une préparation sérieuse du concours. Les concours de la fonction publique ne constituent pas une voie de reclassement automatique mais supposent une réelle adhésion aux missions du service public ainsi qu'un investissement personnel dans la préparation. Il est d'ailleurs surprenant de voir des candidat(e)s exposer au jury leur nécessité de retrouver un travail et de constater l'impréparation au concours sur des éléments de base.

Une sous-estimation fréquente des contraintes de mobilité

De nombreux candidats expriment des contraintes géographiques fortes, voire une absence totale de mobilité.

Le jury invite les futurs candidats à s'interroger en amont sur la compatibilité de leur situation personnelle avec les exigences de mobilité pouvant résulter de la réussite au concours.

Cette réflexion est particulièrement importante dans des administrations dont les besoins de recrutement sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'expérience professionnelle ne dispense pas d'une préparation spécifique à l'oral

Certains candidats disposaient d'expériences professionnelles solides, parfois à un niveau de responsabilité supérieur aux fonctions normalement exercées dans un corps de catégorie C.

Toutefois, ces parcours n'ont pas toujours été valorisés efficacement faute de préparation aux attendus de l'épreuve.

Le jury a ainsi été conduit à écarter des candidats présentant des compétences réelles mais incapables de répondre à des questions simples portant sur leur futur environnement professionnel, les droits et obligations des fonctionnaires ou les principales caractéristiques de l'administration qu'ils souhaitaient rejoindre. Cette attitude peut paraître désinvolte et il est attendu d'un profil ayant déjà travaillé dans l'administration de l'État des connaissances plus précises sur l'environnement professionnel.

L'expérience acquise ne peut se substituer à la préparation du concours et à la connaissance minimale de l'administration visée.

Posture et attitude inadaptées

La posture adoptée par certains candidats n'est pas adaptée au cadre d'un concours. On note parfois une trop grande familiarité avec le jury, un ton inapproprié voire des manifestations de stress mal maîtrisées (soufflements, tics de langage). Le concours étant une épreuve normée, il suppose une attitude professionnelle, un langage soutenu et une capacité à se projeter dans un environnement de travail rigoureux. Cette projection dans une carrière administrative est souvent absente ou très floue.

Axes d'amélioration

Il est essentiel que les candidats s'approprient les trois exercices proposés dans l'épreuve et sachent organiser leur temps efficacement. Une meilleure connaissance des ministères de la Justice et de l'Éducation nationale, de leurs missions et des réalités de l'emploi public est attendue. L'actualité est aussi essentielle à suivre lorsque l'on passe un concours et les candidats devraient s'en imprégner. L'expression orale, la gestion du stress, le respect des consignes et la posture professionnelle doivent faire l'objet d'un véritable travail en amont. Enfin, il est important que les candidats sachent valoriser leur parcours et exprimer clairement leur motivation à rejoindre la fonction publique.

Les caractéristiques des candidats les mieux classés

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont démontré une réelle curiosité pour l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

Ils connaissent l'organisation institutionnelle de leur ministère, ses missions, ses services, les principaux acteurs qui le composent ainsi que les différents lieux d'exercice possibles.

Ils maîtrisent les notions statutaires fondamentales, comprennent les exigences propres au service

public et sont capables d'illustrer concrètement leurs réponses.

Ils savent expliquer leur projet professionnel et se projeter dans les fonctions exercées, que ce soit en établissement scolaire, en rectorat, dans les services judiciaires ou pénitentiaires.

Ces éléments constituent les principaux facteurs de différenciation observés entre les candidats et expliquent largement les écarts de résultats constatés lors des épreuves orales.

Recommandations

Les retours des membres du jury soulignent la nécessité d'une préparation sérieuse tant sur le fond (connaissances générales, institutionnelles, professionnelles) que sur la forme (gestion du temps, posture, expression). Le concours doit être abordé comme une étape vers une insertion professionnelle impliquant une bonne connaissance des missions, des structures et une posture adaptée aux attendus d'un futur agent public.

Stéphanie PENISSON, Présidente du jury